

COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

8 rue de la Scierie - Nods
25580 LES PREMIERS SAPINS

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 8 novembre 2021 à 20 h 00 Salle du Conseil des Premiers Sapins

L'an 2021, le 8 novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 3 novembre 2021 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal des Premiers Sapins.

Etaient présents : BERNARD Pierre-François, BEY Tiffany, CACHOD Didier, CHANEZ Marie-Madeleine, CHANUDET Jean-Marie, COINTET Alexandre, COULOT Pierre, DEBRUILLE Catherine, DEFONTAINE Thierry, DELACHAUX Alice, FAIVRE Amandine, GIRARD Annick, GIRARDET Didier, GUYOT Anaïs, HERMANN Florence, MARCEL Patrick, MOUROT Patrick, NICOD Isabelle, ODIN Jean-Luc, PARIS Mélanie, SANCEY-RICHARD Michel, SIRON-DREZET Alexandra

Etaient absent excusé : VIPREY Nicolas

Ordre du jour :

- Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2022
- Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable
- Achat de parcelle : retour de la commission Forêt
- Dossiers de subventions DETR 2022
- Achat de foncier pour les voies douces sur Nods
- Contrat de location agricole
- Décision modificative : budget forêt
- Modification de la délibération sur la taxe d'aménagement du lotissement Les Préludes
- Questions/informations diverses

Madame Florence HERMANN est nommée secrétaire de séance pour ce Conseil Municipal.

1/ Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 4 octobre 2021

Le procès-verbal du 4 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

2/ Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2022

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier de l'ONF,

Unité gestion	Groupe	Surface ug	VPR rx	VPR essences non distinguées	Vamgt filus	Vamgt rx	Vamgt essences non distinguées	Observations	Mode de vente
3_r	REGE	5.51	60	60	0	60	60	Dépérisement	Bloc et sur pied
3_r	REGE	5.51	100	135	30	100	130	dépérisement des sapins dans la zone ouverte	Bloc et sur pied
9_j	IRR	7.47	300	300	0	300	300	Accord-cadre chebils pour 70 % du volume SEC & Contrat pour 30 % bois vert	Unité de produits
11_r	REGE	7.86	370	405	30	370	400	à vendre avec 17	Bloc et sur pied
17_r	REGE	5.13	120	120	0	120	120	à regrouper avec 11dépérisement	Bloc et sur pied
39_j	IRR	11.12	300	300	0	300	300	attaque scolyte en cours	Pré-vente
41_r	REGE	1.08	150	150	0	150	150	laminer la régé après grosse trouée scolyte	Unité de produits
81_r	REGE	6.84	650	650	0	650	650	attaque scolyte en cours	Bois façonnés bord de route
81_r	REGE	6.84	600	600	0	600	600	scolytés	Unité de produits
81_r	REGE	6.84	100	100	0	100	100	Exploitation avec les coupes RAS de août 2021	Contrat petits bois résineux
88_r	REGE	0.55	200	215	10	200	210	risque de scolyte élevé	Bois façonnés bord de route
104_j	IRR	10.94	650	705	50	650	700		Bloc et sur pied
110_r	REGE	9.33	0	90	80	0	80	Bois dépérisants dispersés	Contrat feuillus

3/ Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable

Il est à noter que le tarif de l'eau a subi une augmentation de 3 % entre l'année 2018 et l'année 2021 qui représente une augmentation de 8,49 € sur une facture de 324,72 € pour une consommation de 120 m³.

Par ailleurs, en 2019, la redevance d'assainissement était de 120 € pour 120 m³ (soit 1 € /m³). Pour permettre des investissements et la mise en conformité des installations, la CCPHD a réalisé des

travaux de mise aux normes sur l'ensemble du territoire et visera comme redevance à terme pour l'ensemble des communes un tarif de 2€/m³.

Communes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
LPS	0.52	1.35	2.00	2.60	2.58	2.54	2.47	2.39	2.28	2.15	2.00

4/ Achat de parcelles : retour de la commission Forêt

Le conseil municipal adopte à la majorité (3 contre) la nouvelle proposition de la commission forêt, pour l'achat d'une parcelle de 18 ha en 2 lots.

Il est proposé de préempter les parcelles 302 A0245 et 302 A0246 sur HautePierre-le-Châtelet d'une superficie, respectivement de 6 233 m² et de 1 147 m² pour les proposer en bail environnemental.

Enfin, il sera réalisé un courrier de soutien au programme LIFE de l'EPAGE afin de mettre en valeur les milieux humides d'intérêt hydrologique et écologique au lieu-dit « A la Corvée », notamment pour retenir plus d'eau dans la zone humide et ainsi limiter les crues en aval. Par ailleurs, une demande complémentaire pourrait être faite à l'EPAGE pour un accompagnement concernant le risque d'inondation au niveau du pont de la Grande Rue.

5/ Dossiers de subventions DETR 2022

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à monter les dossiers de subventions pour les projets 2022 et de signer tous les documents inhérents à ces dossiers.

6/ Achat de foncier pour les voies douces sur Nods

Afin de réaliser une voie douce entre le lotissement des Perrières et la rue des Coudres sur Nods, il est proposé d'acquérir comme l'autorise les documents d'urbanisme les zones nécessaires pour sa réalisation, à savoir une bande de 3 mètres de large.

7/ Contrat de location agricole

Il est proposé de transformer partiellement la CMD à la Chevessine de Monsieur Sancey en bail rural et de conserver une partie des terrains comme réserve foncière. Une parcelle utilisée par l'exploitant sur la Véche sera rajoutée sur le bail.

8/ Décision modificative sur le budget Forêt

Une décision modificative à hauteur de 25 000 €, à inscrire sur la ligne 62878 et de 800 € sont à inscrire sur la ligne 65888, est validée.

9/ Modification de la délibération sur la taxe d'aménagement du lotissement Les Préludes

Il est nécessaire d'argumenter la délibération prise lors du précédent conseil sur la taxe d'aménagement spécifique au Lotissement Les Préludes sur deux points :

- Mieux définir la notion de travaux substantiels d'équipement publics justifiant l'adoption de taux majorés (critère de nécessité)
- Les besoins des futurs habitants ou usagers du secteur (critère de proportionnalité)



Le Maire,
Pierre-François BERNARD